

Communauté  
de Communes  
du Pays Foyen



***MULTI ACCUEIL  
TOM POUCE***

Communauté de Communes du Pays Foyen

87bis rue Waldeck Rousseau 33220 Sainte Foy la Grande

01/01/2009

# SOMMAIRE

	Pages
<i>I. INTRODUCTION.....</i>	<i>3</i>
<i>II. LE PROJET EDUCATIF.....</i>	<i>3</i>
<i>III. LE PROJET SOCIAL.....</i>	<i>6</i>
<i>IV. LES DIFFERENTES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES.....</i>	<i>7</i>
<i>V. DISPOSITION POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANT « DIFFERENTS ».....</i>	<i>9</i>
<i>VI. PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES.....</i>	<i>11</i>
<i>VII. L'ACCUEIL FAMILIAL ET LES ASSISTANTES MATERNELLES.....</i>	<i>14</i>
<i>VIII. LA PLACE DES FAMILLES DANS LA STRUCTURE TOM POUCE.....</i>	<i>17</i>
<i>IX. RELATION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES.....</i>	<i>18</i>
<i>X. CONCLUSION.....</i>	<i>19</i>

## ***I. INTRODUCTION***

La crèche collective et familiale TOM POUCE est une structure d'accueil à temps complet ou à temps partiel pour les enfants de 10 semaines à 4 ans. Elle a pour projet principal d'être la mieux adaptée aux besoins des enfants accueillis.

Nous veillons à être suffisamment disponibles pour écouter chaque enfant et sa famille. En effet, l'enfant est un individu à part entière et avec sa famille une histoire bien personnelle, son propre rythme et ses habitudes.

Nous nous efforçons d'établir une relation de confiance avec les parents afin de proposer une cohérence éducative.

Ce projet d'établissement garantie à l'ensemble des utilisateurs, des professionnelles et des partenaires une référence commune. Il sert de fil conducteur dans les actions menées. Il tient compte de l'éthique et du respect des valeurs. Il permet une évaluation et une évolution car se redéfinit constamment et progressivement.

## ***II. LE PROJET EDUCATIF***

La prise en charge de l'enfant dans sa globalité suppose un engagement respectueux de la satisfaction des besoins fondamentaux et des rythmes individuels.

Le groupe d'enfants reste hétérogène, il n'existe pas de section catégoriquement répartie. Néanmoins, les lieux sont aménagés en espaces adaptés aux besoins et possibilités de chacun. Ainsi, les bébés bénéficient d'un accueil plus particulier dans un coin aménagé pour eux, sans pour autant être séparés des autres enfants.

Notre désir, c'est de faire du multi-accueil un lieu où il fait bon de s'y retrouver, un lieu d'apprentissage, de découverte, de socialisation, de relations et pas seulement de la garderie. Chacun doit pouvoir y trouver sécurité, espace et possibilité de s'exprimer. L'enfant sera accompagné dans l'acquisition de son autonomie, mais sera aussi libre de choisir suivant ses affinités, ses goûts, le copain, le jeu et l'activité.

Il est important de pouvoir prendre du temps pour écouter les parents et d'être attentif afin de respecter le vécu familial de l'enfant. L'équipe veille à ce qu'une relation de confiance soit établie et que le contact avec les parents facilité.

En effet, pour qu'existe une cohérence éducative pour l'enfant, il est nécessaire qu'un compromis entre les parents et le personnel soit établi.

### **1. L'ACCUEIL ET LE DEPART DE L'ENFANT**

Il s'agit pour l'équipe éducative de permettre à l'enfant de vivre au mieux ces séparations afin de procurer à l'enfant un sentiment de sécurité affective et de continuité entre sa famille et la crèche.

Ce sont des moments privilégiés, ce sont des temps très importants pour l'enfant mais aussi pour la personne qui l'accompagne. Si la relation entre l'accueillant, l'enfant et le parent est bonne, la séparation en sera d'autant plus facilitée.

La passation se fait de bras en bras pour les plus petits ou par l'accompagnement à la barrière pour les plus grands. L'adulte qui accueille doit attendre que l'enfant vienne spontanément, en étant disponible et sécurisant.

Le doudou (objet transitionnel qui lie l'enfant à sa famille) peut être proposé pour faciliter ce temps fort et celui-ci reste à la disposition de l'enfant en tant que repère sécurisant dans les moments forts de la journée.

L'attitude du professionnel doit suggérer chaleur et sécurité en veillant néanmoins à ne pas déposséder le parent de son rôle affectif unique et privilégié.

Il faut verbaliser cet instant et ne pas le précipiter. En effet, nous insisterons pour que le parent explique à l'enfant où il va, quand il revient et le plus important à dire au revoir ou bonjour à son enfant sans partir à la dérobée.

C'est lors de ces deux temps que les informations concernant l'enfant seront échangées (état de santé, de fatigue, sommeil, prise de repas, événement particulier...). Nous n'avons pas choisi des personnes référents, ceci pour laisser le libre choix à l'enfant d'aller vers la personne qu'il lui assurera la meilleure transition possible d'avec sa famille.

A l'inverse lors des retrouvailles il est nécessaire de laisser à l'enfant le temps de finir ce qu'il a entrepris ou tout simplement le temps de vivre ce moment si « fort ». Les réactions sont toujours différentes et il faut pouvoir les laisser s'exprimer. Ne précipitons pas ce moment, les parents pourront mieux répondre à la demande de l'enfant et seront bien sûr informés du déroulement de la journée et invités à lire les informations affichées pouvant concerner les différentes activités.

## **2. LA SATISFACTION DES BESOINS QUOTIDIENS DE L'ENFANT**

Le souhait de l'équipe éducative est d'accompagner l'enfant dans son développement et rythme spécifique afin d'assurer son bien-être et de lui permettre de grandir en autonomie.

### **LE REPAS**

« Puisque la bouche est la première zone érogène, elle ouvre dès la naissance la voie d'accès au plaisir »

Les parents fournissent repas et goûters qui seront marqués au nom de l'enfant et réfrigérés jusqu'à leur distribution. Nous recommandons vivement aux parents de transporter les repas dans une petite glacière, ceci pour ne pas interrompre la chaîne du froid!

Ces moments doivent se dérouler dans le calme, favoriser les échanges entre les enfants, mais aussi les adultes, développer le goût et accompagner l'enfant dans son autonomie. Le passage progressif du biberon à la cuillère, de l'alimentation liquide à une solide et apprendre à manger seul même si on y met les doigts! Des fourchettes seront proposées aux plus grands.

Nous refusons de forcer l'enfant, mais nous resterons vigilants à différencier le caprice d'une difficulté momentanée... Pour l'enfant plus petit, nous ne le réveillons pas systématiquement « parce que c'est l'heure de manger »!

### **LE SOMMEIL**

Fonction importante de l'équilibre, indispensable à la croissance, au développement intellectuel et à la maturation psychomotricienne le sommeil est une activité à part entière. Pour les bébés le moment de sieste doit être appréhendé avec justesse, ce qui suppose un décodage des signes de fatigue, un rituel d'endormissement, un respect individualisé des rythmes et une surveillance adaptée.

Pour les plus grands, un temps de sieste est prévu après le repas. Toutefois, selon le besoin et le propre rythme de l'enfant celle-ci sera proposée à l'enfant à un autre moment de la journée.

Nous sommes toujours auprès des enfants jusqu'à l'endormissement car c'est particulièrement à ce moment-là que l'absence des parents est la plus réelle. Nous ne réveillons jamais un enfant qui dort « parce que cela suffit » mais restons vigilants à la qualité du sommeil.

Chaque enfant a un lit qu'il retrouve, doudou, peluche personnelle et sucette sont les bienvenues et même nécessaires. La professionnelle veillera à ce que les enfants soient préparés à l'endormissement par un retour au calme. Les lits sont adaptés à l'âge de l'enfant.

## LE LAVAGE DES MAINS

Cette règle d'hygiène a pour but d'éviter la contamination de l'enfant et de minimiser le risque de maladie. Il est systématiquement effectué après le passage aux toilettes, avant et après le repas et à tous moments si le besoin existe.

C'est une activité à part entière dont l'enfant devient petit à petit l'acteur autonome.

## LE CHANGE ET LA PROPRETE

Stade important dans la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique de l'enfant (il doit être volontaire), l'apprentissage à la propreté et la mise au pot doivent être progressifs et en parfait accord avec les parents. Il est nécessaire de rappeler qu'un enfant ne peut être propre avant l'âge de 18 mois, âge auquel la maturation nerveuse et cérébrale est faite.

En aucun cas le personnel décidera qu'à un moment précis l'enfant doit être propre.

L'équipe éducative n'obligera jamais un enfant à aller sur le pot ou le WC. Il va fréquenter les toilettes à son rythme. Il doit pouvoir prétendre au respect de son éventuelle pudeur en souhaitant s'isoler. L'adulte reste discrètement présent pour répondre à ses attentes.

Les changes sont effectués fréquemment. Les soins d'hygiène sont adaptés à l'âge de l'enfant, personnalisés et exécutés avec douceur.

Ce doit être un moment privilégié de paroles et d'échanges entre l'enfant et l'adulte.

## 3. LE JEU ET LES ACTIVITES D'EVEIL

Il s'agit pour l'équipe éducative de favoriser l'éveil et le développement des facultés sensorielles, intellectuelles et motrices par la proposition de jeux et d'activités diverses et variées.

« Le jeu nourrit sans arrêt le développement de l'enfant, de la même façon que ce développement nourrit sans arrêt son jeu »

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de l'individualité de sa personnalité. C'est une activité très sérieuse, créatrice et qui permet à l'imagination de se développer. Mais c'est aussi l'apprentissage aux relations sociales et le début de la communication.

Régulièrement nous proposons:

- Des jeux d'extérieurs avec camions, petites voitures, structure de motricité, mais aussi des promenades pour découvrir son environnement. Tout ceci aide l'enfant à libérer son énergie, mais aussi à observer le monde qui l'entoure.
- Des jeux libres, coin dinette (pour jouer à grandir en imitant l'adulte), espaces moteurs (pour exercer son corps et se situer dans l'espace), jeux de préhension, d'empilage et d'encastrement (pour développer sa motricité fine).
- Des jeux sensoriels, pour exercer et appréhender au mieux ses cinq sens.
- Des activités manuelles, pâte à modeler, peinture et collage.
- Des activités musicales, chansons, comptines et manipulation de petits instruments.
- Des ateliers cuisines.
- Un atelier bibliothèque tous les jeudis matin.
- 

Si nous proposons toutes ces activités; il est important de préciser que nous n'imposons jamais à un enfant d'y participer.

Nous veillons également à ne pas nous immiscer dans le jeu de l'enfant si celui-ci n'en fait pas la demande. Observer l'enfant dans son jeu nous permet aussi de le connaître et de comprendre certains de ses comportements.

Il nous arrive parfois de séparer les enfants suivant l'âge ou le nombre, ceci pour permettre plus de calme et de disponibilité de l'équipe éducative.

### *III. LE PROJET SOCIAL*

La structure d'accueil petite enfance TOM POUCE est un établissement géré par la Communauté de Communes du Pays Foyen qui assure pendant la journée l'accueil régulier d'enfants au domicile d'assistantes maternelles, ainsi qu'au sein d'une crèche collective. Elle est placée sous la responsabilité du Président Mr David Ulmann et répond aux textes régissant les EPCI.

La raison d'être du service est de pouvoir rester ouverte et ainsi accueillir toutes les familles sans distinction, habitants ou non, la communauté de communes du pays foyen.

Les objectifs sont:

- D'éviter l'exclusion des familles à situation précaire.
- De permettre à tout enfant, quel que soit la situation, de bénéficier de moments de partage de jeux, d'activités éducatives et de rencontres.
- D'aider les familles à apprendre la séparation en nous confiant leur enfant.
- Permettre à l'enfant de se socialiser avant son entrée dans la scolarité.

Il s'agit ainsi de respecter l'enfant dans sa globalité. C'est à dire de prendre en compte autant ses possibilités propres que le contexte social et culturel dans lequel il évolue.

L'identité culturelle sera respectée mais aussi les diversités sociales. Nous nous attacherons à permettre la mixité ce qui répond à la diversité des cultures qui se côtoient sur la communauté de communes du pays foyen.

Afin que l'enfant connaisse et apprivoise son environnement de vie, de nombreuses activités sont réalisées avec et sur la communauté de communes du pays foyen. Ce partenariat permet de dérouler le fil du lien social et coordonne l'action éducative afin que l'enfant ait des repères cohérents de ces passages à la crèche.

Ces activités sont:

- Rencontre avec l'équipe du centre de loisir pour la mise en place de l'adaptation des enfants ayant atteint 4 ans et rejoignant le centre pour les vacances d'été.
- Rencontre avec le corps enseignant de l'école maternelle pour préparer les enfants de trois ans à leur future rentrée scolaire.
- Rencontre avec une animatrice à la bibliothèque municipale pour un temps d'histoires tous les jeudis matin.
- Balades dans les rues de la ville.
- Participation aux expositions municipales.
- Achat par les enfants du pain dans la boulangerie du quartier...

## ***IV. LES DIFFERENTES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES.***

TOM POUCE est une structure d'accueil à temps partiel ou complet pour les enfants de 3 mois à 4 ans. Nous pouvons ainsi accueillir 16 enfants au sein des locaux de la crèche collective. Et dans le même temps, la crèche familiale, qui emploie 8 assistantes maternelles, permet d'accueillir 22 enfants, mais au domicile de ces dernières.

C'est avec les parents que la communauté de communes du pays foyen et la puéricultrice choisissent le placement le plus adapté aux besoins et aux désirs de la famille, comme aux possibilités des crèches collectives et familiales. En cours d'accueil il est possible pour les familles de moduler leur temps d'accueil tout comme il est possible de passer d'un type d'accueil à un autre.

### **1. L'ACCUEIL OCCASIONNEL ET REGULIER AU SEIN DE LA CRECHE COLLECTIVE**

L'autorisation d'ouverture est délivrée par le Président du Conseil Général, par l'intermédiaire de la P.M I (Protection Maternelle Infantile) qui détermine l'agrément et le nombre de places d'accueil autorisées.

Le nombre maximum d'enfants présents ne peut être supérieur à 16 simultanément : 8 places sont réservées pour un accueil occasionnel (le temps de présence de l'enfant, n'excédera pas 15h par semaine), 8 pour un accueil régulier, avec un accueil de 30h maximum par semaine.

Jours et heures d'ouverture :

- TOM POUCE est ouvert du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30

Fermeture :

- Samedi et dimanche.
- Jours fériés.
- Lundi de Pentecôte (jour réservé à un travail d'équipe).
- Période de Noël à définir.
- Vacances d'été (2 semaines sur les mois de juillet et août).
- Week-end de l'Ascension.
- Autres ponts après enquête des besoins auprès des familles.

La communauté de communes du pays foyen se réserve le droit, par l'intermédiaire de la puéricultrice, de prendre une décision supplémentaire de fermeture (intempérie, raison de sécurité...).

Il n'y a pas d'accueil d'enfants entre 12h30 et 13h30, tout comme il est demandé aux parents de ne pas venir les chercher dans ce créneau horaire. Et ceci afin de ne pas couper le rythme des enfants et de permettre à l'équipe éducative de coucher les enfants pour la sieste dans les conditions les plus propices.

#### **a) L'accueil régulier (crèche)**

L'âge des enfants accueillis en régulier (crèche) va de 10 semaines (fin du congé maternité) à 3 ans. Si l'enfant atteint ses 3 ans avant la rentrée scolaire, une dérogation est demandée au service de la PMI.

Cet accueil fera l'objet d'un contrat signé entre la famille et l'établissement.

Les modalités d'accueil de l'enfant sont formalisées au terme d'un contrat signé entre les parents et la Communauté de Communes du Pays Foyen. Ce contrat d'accueil précise le temps de présence choisi, c'est-à-dire les jours, l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant et les différentes modalités selon lesquelles il peut être modifié.

L'enfant ne pourra pas être accueilli plus de 10h par jour et moins de 20h par semaine Si le besoin s'avère supérieur au contrat, il y aura modification le mois suivant.

Cette mensualisation repose sur le principe de la place réservée et s'applique quel que soit le rythme et la durée de fréquentation de l'enfant. Elle sera établie sur une base horaire. L'admission de l'enfant n'est définitive qu'après la visite médicale obligatoire effectuée par le médecin pédiatre de la crèche. Cette visite est faite dans les locaux de TOM POUCE tous les 1ers jeudi du mois, en présence du parent ou de son représentant et de la puéricultrice.

b) L'accueil occasionnel (halte-garderie)

L'âge des enfants accueillis en occasionnel (halte-garderie) va de 3 mois à 4 ans.

Il n'existe pas de conditions de travail des parents et l'accueil peut être régulier, c'est-à-dire « contractualisé », ou temporaire. Une place est réservée pour l'accueil d'urgence.

C'est un mode de garde plus facile que la crèche: Le règlement est plus souple, mieux adapté à un temps d'accueil à la demande, à l'heure. Cependant à raison d'un maximum de 15h par semaine, les enfants peuvent être accueillis sur des temps réguliers. La famille réserve alors la place, ce qui constitue un engagement de sa part à satisfaire cette réservation.

11 places pour ce mode d'accueil, variant suivant la disponibilité laissée par le permanent.

c) Accueil « occasionnel- régulier »

Il s'agit de l'accueil en halte-garderie. Cependant celui-ci peut faire l'objet d'un contrat entre la famille et l'établissement. La puéricultrice étudie avec les parents le besoin et détermine alors le mode d'accueil le plus adapté.

Le contrat est établi et signé dans les mêmes conditions que pour l'accueil permanent.

Heures d'ouverture pour ce type d'accueil : 8h – 18h (durée maximale 10h) Possibilité pour les parents qui travaillent d'être accueillis à 7h30 et de partir à 18h15 Un accueil en demi-journée est possible, soit de 8h à 12h30 avec le repas pris à 11h30, soit de 13h30 à 17h30 avec le goûter. Tout dépassement des heures contractualisées entraînera une facturation supplémentaire le mois suivant.

d) Accueil « occasionnel »

Il n'y a pas de contrat pour ce mode d'accueil. L'enfant pourra être accueilli suivant les places disponibles. Dans le cadre de la socialisation de l'enfant et en rapport avec les activités pédagogiques, des créneaux horaires sont proposés :

- Le matin de 9h30 à 11h30 (sans le repas).
- Les enfants désirant manger partiront à 12h15.
- L'après-midi de 14h à 17h, le goûter étant fourni par la structure.

Chaque cas sera étudié à l'inscription pour que les conditions les plus adaptées pour l'enfant soient choisies par la famille.

e) Accueil « d'urgence »

Cet accueil reste à l'appréciation de la directrice et concerne une urgence sociale, une reprise de travail ou un stage pour le parent. Ceci reste une aide ponctuelle limitée à un mois et devant permettre au parent de trouver une solution. Une seule place est réservée à cet accueil.

## 2. L'ACCUEIL FAMILIAL

La Crèche familiale TOM POUCE est un établissement géré par la Communauté de Communes du Pays Foyen qui assure pendant la journée l'accueil régulier d'enfants âgés de 10 semaines à 3 ans au domicile d'assistantes maternelles agréées par la Direction de la Solidarité et de la Famille du Département de la Gironde.

#### a) Conditions d'accueil

Les parents peuvent travailler ou être étudiants ou même en stage, ou en réinsertion professionnelle. Les parents étudiants auront un contrat délimité dans l'année scolaire. L'inscription pourra être renouvelée l'année suivante. Il en est de même pour les parents enseignants. Pour les parents en stage la durée du stage doit être indiquée sur le contrat ; à la fin du stage la situation peut être réexaminée en fonction des besoins du parent. Si les démarches en vue d'obtenir un travail sont en cours, le maintien de l'enfant en crèche est possible pendant un mois.

Les familles prennent rendez-vous avec la Communauté de Communes du Pays Foyen qui leur délivre les informations et procède à une préinscription.

#### b) Arrivées et départs

La crèche familiale est ouverte du Lundi au vendredi et fermée le samedi, dimanche et jours fériés, le week-end de l'ascension et un jour dans l'année réservé à la formation.

Dans l'intérêt de l'enfant, le temps de garde ne comprend que le temps de travail des parents, ajouté du temps de déplacement de leur domicile à leur lieu de travail. Il ne peut y avoir de reprise de l'enfant entre 12h et 14h, afin de ne pas perturber les enfants dans rythme de vie.

C'est le parent qui travaille le plus tard qui dépose l'enfant et celui qui termine le plus tôt qui le reprend le soir. Cela bien entendu dans la limite des possibilités. Ce temps d'accueil ne pourra excéder 10h par jour.

Les jours et heures de présence de l'enfant chez l'assistante maternelle seront précisés sur la fiche d'engagement signée par les parents. Ils seront transmis à l'assistante maternelle et doivent être respectés ; n'oublions pas que l'enfant a besoin de repères.

Les parents, comme les assistantes maternelles doivent signaler à la direction de l'établissement tout changement intervenant dans l'accueil de l'enfant. En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone les parents doivent en informer la puéricultrice et l'assistante maternelle.

## ***V. DISPOSITION POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANT « DIFFÉRENTS »***

Les structures d'accueil de la petite enfance ont une mission de prévention et de socialisation propre à favoriser une insertion sociale globale, cela suppose un partenariat actif et une tolérance accrue à la différence. Nous nous attacherons ainsi à observer les enfants afin de prévenir d'une possible maladie, ou autre problème, et permettre un dépistage précoce.

### **1. L'ENFANT HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE**

Les missions des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, redéfinies par le décret n°2000-762 du 1er août 2000 supposent l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Cette éventualité s'inscrit dans le projet de la structure lorsque le handicap est compatible avec la vie en collectivité et que les conditions nécessaires à la qualité et à la sécurité de l'accueil sont assurées.

Une admission peut être prononcée par le médecin qui nous précisera les conditions d'accueil et d'accompagnement pour que l'intégration de cet enfant soit la plus positive possible. Une dérogation peut alors être prononcée si l'enfant ne peut rentrer à l'école à l'âge requis. Si l'accueil ne peut être réalisé, les parents en seront informés et dirigés vers d'autres structures.

En effet :

- Le personnel n'est pas soignant, ni formé à cet accueil spécifique.
- La puéricultrice et l'éducatrice ne sont pas toujours présentes (réunions, congés et amplitude d'ouverture supérieure à leur temps de travail).
- L'établissement ne peut pas forcément toujours répondre à certains problèmes médicaux.
- Les parents seront tenus informés des éventuels risques encourus par l'enfant.
- L'accueil de cet enfant ne sera pas différent de celui des autres enfants, mais plus adapté à la problématique, rythmes personnels respectés, niveau d'étape de développement pris en compte, écoute et attention aussi bien envers l'enfant que pour ses parents.
- La puéricultrice et l'éducatrice pourront rencontrer les parents et éventuellement les intervenants extérieurs pour adapter le mieux possible cet accueil. De plus, cela permettra de préserver les liens enfant-parent et d'avoir l'intégration la meilleure qu'il soit.
- Les parents feront ainsi partie du projet concernant leur enfant. Les difficultés rencontrées pourront être verbalisées au cours de ces rencontres.

Néanmoins s'il s'avérait que l'établissement n'était plus adapté à l'enfant, les services concernés et la famille en seraient directement informés pour qu'une meilleure orientation puisse être mise en place. Le départ de l'enfant ne peut se faire qu'en parfait accord avec la famille et les éventuels services d'accompagnement.

## **2. L'ENFANT DÉJÀ ACCUEILLI QUI PRESENTE DES DIFFICULTES**

Quand des retards de développement ou troubles du comportement sont repérés chez un enfant, il est nécessaire de prendre le temps d'observer et d'échanger.

Si l'impression est confirmée par l'équipe, le responsable prépare un entretien et rencontre les parents.

Il va s'attacher à dialoguer, établir une relation de confiance et orienter vers le médecin traitant.

Si les parents ne font aucune démarche et que l'équipe est inquiète, il est possible d'interpeller la puéricultrice ou le médecin de la PMI et d'établir la liaison avec la famille.

## **3. L'ENFANT EN DANGER**

Dans le cas de suspicion d'enfant en danger l'objectif est la protection de celui-ci l'évaluation va s'effectuer avec l'ensemble des personnels concernés (structure, PMI, aide sociale).

Si le besoin de soins médicaux s'impose, ils seront organisés en liaison avec le médecin de PMI. Si le cas est aigu, un signalement direct doit pouvoir être établi auprès du procureur de la république.

## **VI. PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES**

### **1. L'IMPORTANCE DU TRAVAIL D'EQUIPE**

L'équipe éducative de la structure TOM POUCE est pluridisciplinaire. Chaque professionnelle exerce un rôle déterminant, et complète les compétences des autres par ces capacités propres.

Afin qu'il y ait une cohésion dans l'action éducative, il est nécessaire que le travail d'équipe s'effectue dans les meilleures conditions, ce qui suppose une communication régulière que ce soit par la transmission journalière des informations concernant les enfants, la mise en place de projet, et la résolution interne de possibles conflits. Il s'agit que chacun des membres de l'équipe aspire à un même but, même si les moyens d'y parvenir peuvent être multiples et inhérents à chaque individualité.

L'esprit d'équipe est aussi un indispensable ingrédient au bénéfice d'un exercice professionnel exigeant, il passe par le respect des valeurs développées et de qualité des interventions réalisées. L'esprit d'équipe va aussi trouver sa source dans la diversité des qualifications, la complémentarité des savoir-être et savoir-faire. Chacun doit pouvoir trouver une place reconnue et valorisée. Les capacités à pouvoir se soutenir, se relayer, lors de temps forts ou difficiles, doivent pouvoir éviter des emportements ou dérives dont pourraient être victimes les enfants.

C'est dans le respect de ce principe que les assistantes maternelles sont invitées à venir à la crèche collective trois matinées par semaine, à venir à la bibliothèque avec les enfants pour le temps d'animation histoires, de l'assemblée générale et lors de la sortie annuelle avec les parents.

Il est important que chaque professionnelle se sente partie intégrante de l'équipe éducative et que les assistantes maternelles qui travaillent chez elles rencontrent leurs collègues qui travaillent au sein de la structure collective.

C'est pour cela que les réunions d'équipe sont importantes. Elles s'imposent en tant qu'outil d'évaluation, faisant suite à des temps d'observation elles permettent la réflexion commune, les remises en question et définissent les orientations stratégiques à adopter.

Exutoire aux tensions éventuelles accumulées c'est peut être aussi un lieu de paroles propre à enrayer des conflits latents. Elles ont lieu en moyenne tous les deux mois.

Nous sommes ainsi dans l'équipe éducative:

- 1 Puéricultrice
- 1 Educatrice jeunes enfant (formation)
- 3 auxiliaires de puériculture
- 4 aides maternelles (dont une sans qualification).

### **2. LA PUERICULTRICE**

La direction de la crèche collective et familiale est assurée par une qui intervient à deux niveaux.

Une mission médicale :

- Visite chez les assistantes maternelles, mise en place et suivi des règles d'hygiène, accompagnement de l'enfant et de sa famille.
- Organisation et suivi des consultations médicales, en relation avec le pédiatre.
- Information des familles.

- Distribution des médicaments en crèche et en halte-garderie.
- Mise en place d'un protocole en partenariat avec le pédiatre et la PMI.
- Respect des règles d'hygiène et mise en place des protocoles en crèche comme en halte-garderie.

Une mission éducative :

- Formation, suivi et dynamique de l'équipe (crèche familiale et multi-accueil).
- Elaboration des projets.
- Partenariats.

Une mission administrative :

- Gestion du personnel, planning, préparation des salaires, animation de l'équipe et coordination de l'équipe.
- Planning et accueil des stagiaires et de leurs enseignants.
- Elaboration, mise en œuvre et suivi du projet éducatif et social avec l'équipe et des règlements intérieurs avec la puéricultrice.
- Tâches administratives, relations avec les différents partenaires éducatifs, culturels, coordinateurs et élus.
- Gestion du matériel éducatif.

Une mission de coordination :

- Accueil des parents et des enfants.
- Prise en compte de la demande des parents.
- Accompagnement des familles dans leur rôle éducatif.
- Visite au domicile des assistantes maternelles, suivi pédagogique et éducatif.
- Animation des réunions de travail en équipe; ou d'information pour les familles avec possibilités d'intervenants extérieurs.
- Encadrement de l'équipe éducative, auxiliaires de puériculture, aides maternelles, assistantes maternelles, stagiaires et personnel de remplacement.

### **3. L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

De par sa formation, le CAP d'auxiliaire de puériculture, elle est garante de la satisfaction des besoins de l'enfant. Sa présence constante en fait l'interlocuteur privilégié. Leur rôle est de répondre aux besoins des enfants, de les accompagner dans leur développement psychoaffectif dans le respect du projet pédagogique.

Une mission éducative :

- Anime des ateliers.
- Lors des activités de la vie quotidienne implication dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif et pédagogique de l'équipe.
- Accueil des enfants et de leur famille: accompagnement, transmission, prise en compte de leur besoins.

Une mission de prévention :

- Observation de l'enfant.
- Garante de la sécurité de l'enfant.
- Hygiène des enfants.

Participation aux tâches administratives et informatiques ainsi que le planning de réservation.

#### **4. EDUCATRICE JEUNES ENFANT**

En plus de son statut de référent médical, l'éducatrice de la crèche a un rôle d'éducation ainsi que de direction. En l'absence de la direction et par délégation, prise en charge des tâches liées à cette fonction, afin d'assurer la continuité de ce poste.

Une mission éducative :

- Prise en charge des activités psychopédagogiques, éducatives, d'éveil et d'apprentissage.
- Prévention, observation, écoute et accompagnement de l'enfant et de la famille.

Une mission administrative :

- Animation des réunions de travail en équipe, ou d'informations pour les familles avec possibilité d'intervenants extérieurs.
- Tâches administratives en rapport avec la crèche familiale.
- Gestion du matériel, mobilier, stock.
- Accueil des parents et des enfants.
- Prises-en en compte de la demande des parents, accompagnement des familles dans leur rôle éducatif, au besoin conseil pour orientation vers un service spécialisé.
- Planification des entrées et des sorties de la crèche familiale.

#### **5. L'AIDE MATERNELLE**

Elles participent à l'éveil de l'enfant ; elles ont en charge l'entretien du matériel (désinfection) et des locaux dans le respect des normes d'hygiène.

Une mission éducative :

- Accompagnement à la sieste.
- Animation d'activités d'éveil.
- Satisfaction de besoins des enfants.

Une mission d'entretien :

- Hygiène des locaux.
- Préparation des repas et des goûters.
- Désinfection des jouets.
- Responsable du linge.
- Responsable de l'organisation des dortoirs.
- Gestion de la liste de course et des produits d'hygiène.
- Fait respecter les protocoles d'hygiène.

#### **6. LES STAGIAIRES**

Issus des centres de formations d'EJE, d'infirmiers, d'AP ou autres, ils intègrent la structure pour un temps de formation terrain.

Ils adhèrent au projet pédagogique et agissent dans le strict respect des personnes et des lieux.

Leur mission, définie par une convention collective, suppose l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des travaux réalisés.

En retour, leur présence constitue un plus en matière de personnel disponible, au profit d'actions spécifiques ou de temps forts.

Le partage des informations et des savoirs permet aussi à l'ensemble de l'équipe de rester informé et encourage une perpétuelle et nécessaire remise en question.

## 7. LE MEDECIN

Un médecin pédiatre est attiré à l'établissement. Il prononce des mesures d'éviction en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie. Il est en liaison avec le médecin de famille si nécessaire.

Présent tous les 1<sup>er</sup> jeudi du mois pour les visites d'admission des enfants en position « régulier » en présence des parents. Il n'y a pas de suivi des enfants qui restent sous la responsabilité de leur propre médecin.

Le médecin veille avec la puéricultrice et l'éducatrice au bon respect des normes d'hygiène et de santé, du sommeil, de l'alimentation et contrôle les vaccinations des enfants.

Il est éventuellement en relation avec le médecin de famille par le biais du protocole anti pyrétique. Il établit les protocoles d'urgence si nécessaire.

## 8. LA FORMATION CONTINUE

Dans une pratique en constante évolution, il est important de pouvoir prendre du recul, s'interroger, se documenter, échanger...

Les temps de formation proposée aux professionnelles de TOM POUCE répondent à ces nécessités sous forme de:

- Réunions d'informations, débats
- Colloques, congrès
- Stages à thèmes
- Formations qualifiantes

Se ressourcer en abordant des thèmes correspondant aux intérêts du terrain, dynamise l'équipe et tend à optimiser son fonctionnement et à mieux avancer.

## *VII. L'ACCUEIL FAMILIAL ET LES ASSISTANTES MATERNELLES*

La crèche familiale qui regroupe 8 assistantes maternelles permet d'accueillir 22 enfants en régulier au domicile de l'assistante. Ils sont âgés de 10 semaines à 3 ans, âge correspondant à l'année de la scolarisation.

L'assistante maternelle est accompagnée dans ses fonctions par la puéricultrice et l'éducatrice. Des visites régulières sont faites au domicile, ce qui permet d'avoir une relation plus individualisée et donc adaptée aux besoins et aux difficultés rencontrées par les différents partenaires, enfant, parent et assistante maternelle.

### 1. FORMATION

La personne qui souhaite accueillir des mineurs à son domicile, moyennant rémunération, doit être préalablement agréée comme assistante maternelle par le président du Conseil Général du département ou du centre de PMI où elle réside.

Cet agrément est valable 5 ans et est à renouveler. Elle ne peut pas accueillir pas plus de trois enfants en même temps.

Pour obtenir l'agrément la candidate doit présenter les garanties nécessaires pour accueillir les mineurs dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif.

Elle a passé un examen médical dont l'objet est de vérifier que son état de santé ainsi que celui de son entourage.

Elle doit disposer d'un logement dont l'état, les dimensions et l'environnement permettent d'assurer le bien-être physique et la sécurité des enfants compte tenu du nombre et de l'âge de ceux pour lesquels l'agrément est demandé.

Elle a suivie 60 heures de formation au cours des cinq années suivant l'obtention de son agrément, dont au moins 20 heures au cours des deux premières années. Une attestation de suivi de formation sera exigée afin que l'assistante maternelle obtienne le renouvellement de son agrément.

## 2. MISSIONS DE L'ASSISTANTE MATERNELLE

« Assurer le bien-être et la santé des enfants qu'elle accueille, notamment à travers une hygiène rigoureuse et des repas équilibrés ».

A la crèche familiale TOM POUCE, l'assistante maternelle fournit repas et goûters. Les parents l'informent sur les habitudes alimentaires de l'enfant, ses goûts. Cependant ce sont les parents qui introduiront les changements, passage à la cuillère, introduction de la viande et des nouveaux aliments. Un dialogue nous semble nécessaire pour que parents et assistante maternelle puissent être informés des réactions de l'enfant, de ses difficultés ou de son plaisir à découvrir de nouvelles saveurs.

« Participer à l'éveil de la personnalité de chaque enfant, à travers des activités diversifiées et bien adaptées à leur âge »

L'assistante maternelle propose des activités à l'enfant, nous savons que le jeu est la première activité, jouer dans la maison, mais aussi dehors si c'est possible et aller au jardin public rencontrer d'autres enfants.

L'assistante maternelle sort les enfants le plus souvent possible. Ces sorties se feront au meilleur moment de la journée en rapport avec le rythme de l'enfant, à son état de santé. Ces sorties sont un bon moyen de découvrir l'environnement et de développer la motricité. Des matinées à la crèche collective sont proposées aux assistantes maternelles afin que les enfants puissent participer aux activités réalisées par les professionnelles du multi accueil. Les travaux manuels qui sont planifiés pour les grands événements de l'année (noël, pâques, fête des mères et fête des pères) seront réalisés avec TOUS les enfants de la crèche, ceci pour permettre à tous d'être intégrés dans l'activité de Tom Pouce.

« Assurer leur épanouissement et leur équilibre affectif, grâce à des relations personnalisées »

Le fait que chaque assistante maternelle n'ait que 3 enfants à sa charge, permet à chacune des parties (enfant, assistantes maternelles, parents) de bien se connaître. Elle peut ainsi observer l'enfant, adapter la journée au rythme propre de chaque enfant.

Par exemple, afin que la qualité du sommeil soit optimale, chaque enfant à son lit, et l'assistante maternelle connaissant les habitudes de chaque enfant peut le coucher au moment adéquat. Il est plus facile qu'en collectivité de respecter son rythme de sommeil.

« Etablir une relation de confiance mutuelle avec les parents »

Afin que l'action éducative soit cohérente, il s'agit que les parents et les professionnelles qui gardent leur enfant communiquent, s'informent, échangent sur les problèmes, progrès de celui-ci.

Cette communication doit s'établir dès la période d'adaptation, et se continuer à chaque moment d'arrivée et de départs. Si un problème pouvait survenir, l'assistante maternelle en parlera rapidement avec la puéricultrice afin de ne pas laisser les choses se dégrader et peut être pouvoir régler le problème par une médiation.

### **3. SOUTIEN DE L'EQUIPE EDUCATIVE**

En accord avec les parents, l'assistante maternelle participe à l'éducation de l'enfant ; elle favorise son éveil et sa curiosité par le langage, les sorties et le jeu. Le personnel de la crèche l'accompagne dans cette démarche éducative.

Le suivi s'effectue par la puéricultrice et l'éducatrice se rendent sans prévenir au domicile de l'assistante maternelle. Leur rôle est de veiller aux bonnes conditions d'accueil, d'hygiène, de soins et éducatives de l'enfant.

Un soutien administratif fait par la Communauté de Communes du Pays Foyen qui se charge de l'inscription des familles, de la répartition des enfants entre les assistantes maternelles, encaissement des paiements des parents et versement des salaires des assistantes maternelles.

Ceci permet ainsi de ne pas mettre entre les parents et l'assistante maternelle des questions d'argent ou de souci administratif qui pourraient contrarier une bonne entente et se répercuter sur la bonne prise en charge de l'enfant.

L'accueil et l'inscription de l'enfant, une première rencontre entre l'assistante maternelle et l'enfant et ses parents et la responsable a lieu au domicile de l'assistante maternelle. Il est souhaitable que des bons rapports s'installent entre tous pour accueillir le plus chaleureusement possible cet enfant.

Les parents et l'assistante maternelle font part de leur ressenti et restent libres de refuser la proposition de la puéricultrice. Quand cela reste possible, une autre assistante maternelle sera proposée. Dans le cas où une mésentente s'instaurerait, la puéricultrice devra en être avisée immédiatement. Ceci dans le but d'assurer un accueil satisfaisant pour l'épanouissement de l'enfant en l'absence de ses parents.

Selon l'âge de l'enfant, l'adaptation sera plus ou moins longue, et l'enfant sera petit à petit confié à l'assistante familiale. La puéricultrice veillera à ce que les relations parents-enfants-assistante maternelle soient harmonieuses.

### **4. PARTICIPATION A LA VIE DE TOM POUCE**

Les assistantes maternelles ont le choix entre 3 demi-journées, matin ou après-midi, pour venir à la halte-garderie partager des moments de rencontre avec les autres enfants et leurs collègues. Il s'agit des lundis, mercredis et vendredis.

Cela peut se faire suivant les disponibilités des uns et des autres et les besoins, mais doit avoir lieu au moins une fois par semaine.

Ces rencontres permettent aux assistantes maternelles d'échanger sur leur pratique ou leur questionnement, de rencontrer l'équipe éducative du multi accueil, de faire part de leur sentiment ou problème à la puéricultrice...

Il sera également plus facile à l'enfant de s'adapter lors d'un remplacement lié aux congés ou à un autre événement. Et tout simplement permettre à des enfants ayant l'habitude d'être en groupe restreint (3 au maximum) de rencontrer des grands groupes et les limites que cela impliquent, afin donc de favoriser la socialisation.

Un enfant plus jeune peut être confié à la halte-garderie, le temps d'une activité extérieure pour les plus grands. A l'inverse un enfant plus grand peut-être placé sous la responsabilité de l'équipe éducative dans le cadre d'une activité à laquelle l'assistante maternelle ne peut pas participer : présence d'un bébé chez elle par exemple.

Elle peut participer aux activités extérieures proposées par exemple par la ville comme l'animation histoire tous les jeudis matin à la bibliothèque municipale.

Elle est invitée à prendre part avec « ses » enfants à tous les grands événements de l'année, ainsi qu'à la sortie annuelle.

## **VIII. LA PLACE DES FAMILLES DANS LA STRUCTURE TOM POUCE**

« Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille ».

### **1. LES PREMIERS PAS à TOM POUCE**

Ce multi accueil se définit comme un lieu d'accueil ouvert et souple. De la qualité d'accueil découle la confiance relationnelle à établir. La porte est ouverte à tous parents, futur parent ou famille au sens large du terme. La spontanéité d'une prise de contact doit être respectée tout en proposant, en raison de l'équilibre du fonctionnement, un temps de rencontre adapté et programmé.

C'est la Communauté de Communes du Pays Foyen qui assure la préinscription de l'enfant et reçoit les parents en cas de besoin. Elle explique aux parents les différents modes d'accueil afin de leur permettre de faire le meilleur choix possible en correspondance avec leurs besoins. Une visite de la structure est proposée dans la mesure du possible.

Cette visite des lieux permet aux familles de s'imprégner de la vie de la structure, situer les actions dans l'espace et le temps. L'information délivrée vise à favoriser le dialogue et à établir une relation de confiance.

Des parents ainsi renseignés et rassurés seront plus à même d'adhérer avec sérénité, de transmettre à l'enfant la confiance établie et de limiter le traumatisme de la séparation.

### **2. LA PERIODE D'ADAPTATION**

Après la préinscription l'adaptation de l'enfant commence. Adaptation de l'enfant mais aussi des parents, apprendre à se connaître et donc à se reconnaître, à se familiariser avec le personnel et les autres enfants mais aussi les locaux.

Pour que l'enfant s'intègre progressivement nous devons l'aider à découvrir un lieu inconnu. Ces parents viendront plusieurs fois avec l'enfant à la halte-garderie, à des moments différents de la journée.

Durant ce temps parents et accueillants pourront parler des habitudes de l'enfant, de son rythme, de ses besoins. Petit à petit l'enfant sera confié durant un temps très court qui augmentera au fur et à mesure de ses possibilités et sa capacité à se séparer.

Les parents auront la possibilité durant les premiers jours de téléphoner à la structure.

### **3. L'ACCUEIL QUOTIDIEN, UN DIALOGUE CONTINU**

Les familles sont accueillies dans le hall décoré des travaux des enfants, des photos des différentes manifestations. Un casier est réservé pour chaque enfant et la famille y indique le nom de l'enfant. Elle prépare également le panier mis à disposition en y mettant les couches, les produits de toilette et doudou.

C'est au travers de l'établissement d'un dialogue permanent que la famille conserve son identité prioritaire. Toute information relative à l'enfant suppose transmission et développement afin d'assurer une continuité entre ce qui se vit à la maison et à la crèche. La structure se propose d'être aussi, pour la famille, un lieu de paroles et d'échanges qui, au contact des expériences vécues permet de répondre aux questionnements et de gérer des angoisses révélées.

Ces liens établis trouvent leur prolongement lors d'animations conviviales telles que les fêtes, sorties où la participation des parents est active.

#### **4. PARTICIPATION DE LA FAMILLE A LA VIE DE LA STRUCTURE**

Les parents sont tenus informés des différents événements de la crèche halte-garderie : sortie, activité particulière, théâtre.

Une participation peut leur être demandée : réalisation de pâtisserie lors de la fête de Noël, carnaval. Mais aussi : récupération de matériel : pots, boîtes, jouets délaissés mais en bon état

La sortie annuelle de juin permet de favoriser l'échange entre les familles et les professionnels, mais aussi avec les enfants. Ce moment doit être convivial et permettre une sensibilisation aux échanges inter culturels et sociaux.

A la rentrée de Septembre, une réunion d'information aura lieu pour tous les parents des enfants accueillis en régulier, ceci pour donner les informations générales de fonctionnement, rappeler les principaux points du règlement, et permettre à chacun de se connaître et de pouvoir échanger sur diverses questions.

En conclusion, nous espérons faire de ce lieu un espace chaleureux où chacun puisse trouver sa place, sans jugement de valeur, dans un cadre agréable et confortable.

### ***IX. RELATION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES***

#### **1. LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE**

C'est une relation administrative : semestriellement, un état de présence et les comptes de résultats sont envoyés, ceci afin de pouvoir obtenir les subventions « prestation de service unique ».

Mais c'est aussi une relation d'écoute et de conseils. Réunions avec le conseiller territorial ; information du service informatique pour le suivi du logiciel Domino Web. Relation avec la responsable petite enfance de la C.A.F.

#### **2. LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**

Cela passe par:

- L'envoi semestriel des états de présence des enfants pour bénéficier de la prestation de service.
- Des relations de travail et de partenariat avec l'assistante sociale du secteur en rapport avec des familles en difficulté.

#### **3. LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE**

Avec le médecin de la P.M.I. : concertations à propos des notions d'hygiène et de sécurité, mais aussi en rapport avec la santé de l'enfant, l'aménagement de l'espace et l'agrément.

Mise en relation avec les services de P.M.I de Bordeaux.

Avec la puéricultrice, assistantes sociales et éducatrices du service lors d'accueil plus spécifique d'enfants en difficulté ou handicapés. Tout ceci à titre de prévention et de dépistage.

La puéricultrice rencontre ces différentes personnes plusieurs fois dans l'année et peut être appelée à participer aux réunions de synthèse concernant certains enfants accueillis.

#### 4. LES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX

L'école maternelle.

Rencontre avec les directrices des écoles maternelles de Ste Foy la Grande et de Pineuilh, pour le carnaval (Ste Foy), mais aussi pour l'adaptation des enfants à l'école maternelle.

Le centre de loisirs.

Rencontre avec la directrice pour la mise en place de l'adaptation des enfants ayant atteint 4 ans et rejoignant le centre de loisirs entre juillet et décembre. Adaptation effectuée par petits groupes en atelier le mercredi matin au mois de juin.

La bibliothèque.

Tous les jeudis matin un moment est réservé exclusivement pour la crèche halte-garderie. Une animatrice raconte des histoires et permet l'échange et le prêt de livres.

De septembre à juin, deux fois par mois les enfants sont emmenés à l'atelier conte le mercredi.

Les services techniques

Ceux-ci peuvent intervenir pour la maintenance des bâtiments et leur entretien, ainsi que pour certains travaux, après autorisation de la directrice

## *X. CONCLUSION*

Notre désir est de faire de la crèche collective et familiale TOM POUCE un lieu où il fait bon s'y retrouver, un lieu d'apprentissage, de découverte, de socialisation, de relation et pas seulement de la garderie.

Chacun doit pouvoir y trouver sécurité, espace et possibilité de s'exprimer. L'enfant sera accompagné dans l'acquisition de son autonomie, mais libre de choisir suivant ses affinités, ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité.

La socialisation permet à l'enfant à vivre en groupe tout en respectant l'autre, mais aussi soi-même.

Nous espérons que ce projet puisse conforter chacun dans ses façons d'être, optimiser ses savoirs au service d'une qualité d'accueil respectueuse et être adapté à des exigences en constante évolution.